PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, tenue le ***17 décembre 2012***, à l'endroit habituel des sessions du conseil. La séance est ouverte à *19 heures* 49.

Sous la présidence de, Mme Manon Cyr, mairesse et à laquelle étaient présents :

MM. René Bouchard, Serge Drolet, Réjean Girard, Yuma Innot Mush'Ayuma, André Naud, et Jerry Poirier, conseillers et formant quorum: Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière, MM. Yves Blackburn, directeur général et Mario Asselin, greffier.

489-2012-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par le GREFFIER, **monsieur Mario Asselin**, tout en y apportant les modifications suivantes:

POINTS REPORTÉS

FT-11 Paiement honoraires de gestion – Corporation de gestion du Centre plein air du Mont-Chalco

FT-12 Paiement honoraires de gestion – Corporation de gestion de l'aréna de Chibougamau

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

490-2012-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU *19 NOVEMBRE 2012.***

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du *19 novembre 2012* a été transmis aux membres du conseil, le *14 décembre 2012.*

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du *19 novembre 2012* tel que rédigé par le GREFFIER, monsieur **Mario Asselin**.

ADOPTÉE

491-2012-12 **PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU AU 14E FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES À TITRE DE « PARTENAIRE PARTICIPANT » POUR UNE SOMME DE 2 000 $, ANNUELLEMENT POUR 2013, 2014 ET 2015.**

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James entamera en 2013 sa 14^{e} édition qui se tiendra du 20 au 29 juin 2013 au site du festival au lac Opémiska ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a reçu une demande de partenariat à titre de « **Partenaire participant** » pour les 3 prochaines années soit 2013, 2014 et 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau participe au festival du doré Baie-James, à titre de « **Partenaire participant** », d'une somme de **2 000 $** annuellement pour les années 2013, 2014 et 2015.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, madame **Manon Cyr** ou le maire suppléant, monsieur **Yuma Innot Mush'Ayuma**, le greffier, monsieur **Mario Asselin** ou la greffière adjointe, madame **Pascale Vézina** à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Il est de plus résolu que ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996 (Budget 2013).

Dossier administratif (Mairie)

Certificat de crédits no. ***7***

ADOPTÉ

492-2012-12 **CONTRIBUTION À NOËL POUR TOUT LE MONDE.**

CONSIDÉRANT QUE Noël pour tout le monde est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux familles démunies de la Ville de Chibougamau ;

CONSIDÉRANT QUE Noël pour tout le monde en est à sa 23^{e} année d'existence ;

CONSIDÉRANT QUE la journée « Noël pour tout le monde » aura lieu, le mercredi 19 décembre 2012, à la salle des Chevaliers de Colomb entre 13 heures et 19 heures ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau contribue à la journée de « Noël pour tout le monde » en versant un montant de **500 $**.

Il est de plus résolu que le conseil de la Ville de Chibougamau contribue à cette journée, par le biais de son service des incendies, pour une somme de **1 000 $** pris à même son budget d'opération.

Il est de plus résolu que la somme de **500 $** soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Dossier administratif (Mairie)

Certificat de crédits no. ***230***

ADOPTÉE

493-2012-12 **MOTION DE FÉLICITATIONS À 14 CITOYENNES ET CITOYENS DE CHIBOUGAMAU QUI ONT REÇU LA MÉDAILLE DU LIEUTENTANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC (ARGENT) POUR LES AÎNÉS.**

CONSIDÉRANT QUE le programme de la Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour but de reconnaître l'engagement, la détermination et le dépassement de soi de Québécois qui ont ou qui ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE la cérémonie de remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la région Nord-du-Québec s'est tenue le 9 décembre 2012 à Chapais ;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés (argent) ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE 14 récipiendaires de Chibougamau ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec (argent) pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE ces récipiendaires sont un modèle d'amour, de dignité, de générosité, de don de soi envers leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces récipiendaires sont des personnes extraordinaires, ouvertes aux autres, importantes dans notre société, hors du commun;

CONSIDÉRANT QUE grâce à toutes ces années de bénévolat à Chibougamau, les récipiendaires laissent un impact qui ne cesse de se poursuivre;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau félicite les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec (argent) pour les aînés dont la liste est décrite ci-après :

- Madame **Monique Adams-Robenhymer**;
- Monsieur **Jean-Eudes Bolduc**;
- Madame **Yvonne Cauchon-Bouchard**;
- Madame **Alma Lacroix-Martineau**.
- Monsieur **Léo-Paul Larouche**;
- Monsieur **Bernard Lavertu**;
- Monsieur **Laurent Nolet**;
- Monsieur **Marcel Perreault**;
- Madame **Simone Poirier**;
- Madame **Mariette Provencher**;
- Monsieur **Léopold Simard**;
- Monsieur **Raymond Simard**;
- Madame **Ange-Hélène Tremblay**;
- Madame **Lucienne Tremblay**;

Il est de plus résolu que cette résolution soit transmise à chacune des personnes décrites ci-haut qui ont reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec (argent) pour les aînés.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE CIRCULATION TENUE LE 3 FÉVRIER 2011.

Monsieur **Mario Asselin**, greffier, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail (C.S.S.T.) tenue le *4 mai 2012*, à la salle de formation du bâtiment administratif des Travaux publics et Sécurité incendie.

494-2012-12 **PROLONGATION DE LA DIFFUSION DE PRODUCTION DES ASSEMBLEES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau accordait la diffusion des assemblées ordinaires du conseil à monsieur **Martin Noël** de Chapais, par la résolution numéro *244-2012-06*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau prolongeait l'entente de diffusion des assemblées ordinaires du conseil à monsieur **Martin Noël** de Chapais, par la résolution numéro *361-2012-09*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau doit informer la population de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la télévision communautaire régionale Chapais-Chibougamau-Baie-James ne diffuse plus les assemblées ordinaires du conseil de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau doit requérir les services auprès de monsieur **Martin Noël** de Chapais afin de diffuser les assemblées ordinaires du conseil à la télévision locale;

CONSIDÉRANT QU'il y a une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Chibougamau le 4e lundi de chaque mois selon le règlement numéro 003-2001-03;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Yves Blackburn**, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde le prolongement de l'entente de production des assemblées ordinaires du conseil de la Ville de Chibougamau à monsieur **Martin Noël, et ce, aux mêmes conditions,** soit une somme de **500,00 $**, par mois, plus les taxes applicables, pour la période de janvier à juin 2013 inclusivement.

Il est de plus résolu que la durée d'une diffusion d'une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Chibougamau ne dépasse pas 2 heures 30 minutes et que la diffusion d'une assemblée extraordinaire soit analysée à la pièce par les deux parties.

Il est de plus résolu qu'advenant une autre possibilité de diffusion des assemblées du conseil de la Ville de Chibougamau, celle-ci puisse mettre fin en tout temps à l'entente la liant à monsieur **Martin Noël** de Chapais. À défaut de n'avoir pas d'autres options, l'entente avec monsieur **Martin Noël** sera prolongée d'un autre 6 mois soit de juillet à décembre 2013 inclusivement.

Il est de plus résolu que ces montants soient prélevés à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-343. (Budget 2013)

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE) 20141800-00010

Certificat de crédits no. ***8***

ADOPTÉE

495-2012-12 **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET D'UN SUBSTITUT.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 112, 3e alinéa mentionne que le Conseil municipal peut nommer un directeur général adjoint qui remplace le directeur général en cas d'absences, d'empêchements, etc.;

CONSIDÉRANT QU'advenant une absence ou un empêchement du directeur général adjoint de remplacer le directeur général, il y aurait lieu de nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du directeur général, monsieur **Yves Blackburn**, le conseil de la Ville de Chibougamau nomme madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, à titre de directrice générale adjointe pour la période du *1er janvier 2013* au *30 juin 2013* afin de remplacer le directeur général en cas d'absences ou d'empêchements.

Il est de plus résolu de nommer monsieur **Mario Asselin**, greffier, à titre de *substitut à la directrice générale adjointe* en cas d'absences ou d'empêchements pour la même période.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

496-2012-12 **ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL AU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE DE CHIBOUGAMAU.**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour communautaire de Chibougamau a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural pour le projet « Au Carrefour de la soupe »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible à tous les niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir des services de dépannage alimentaire tant à la population qu'aux enfants en situation de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet permettra un lieu de rencontres, d'échanges, de partage et de solidarité par l'éducation populaire;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'analyse du dossier par le comité aviseur, en date du 5 novembre 2012, une recommandation favorable à l'octroi de la somme demandée totalisant **18 450 $** a été formulée;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité aviseur du pacte rural, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde une aide financière de **18 450 $** au Carrefour communautaire de Chibougamau pour le projet « Au Carrefour de la soupe ».

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, madame **Manon Cyr** ou le maire suppléant, monsieur **Yuma Innot Mush'Ayuma** le greffier, monsieur **Mario Asselin** ou la greffière

adjointe, madame **Pascale Vézina** à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Il est de plus résolu que ce montant soit prélevé à même le le poste budgétaire numéro 02-690-02-959 (Fonds du pacte rural).

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

Certificat de crédits no. ***231***

ADOPTÉE

497-2012-12 **ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA JAMÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural pour le projet « La Grande virée entrepreneuriale »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible à tous les niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à offrir aux jeunes d'ici à mieux se développer;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de développer chez nos jeunes une culture entrepreneuriale dans le but de favoriser la diversification économique;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'analyse du dossier par le comité aviseur, en date du 5 novembre 2012, une recommandation favorable à l'octroi de la somme demandée totalisant **500 $** a été formulée;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité aviseur du pacte rural, le conseil de la Ville de Chibougamau accorde une aide financière de **500 $** au Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie pour le projet « La Grande virée entrepreneuriale ».

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, madame **Manon Cyr** ou le maire suppléant, monsieur **Yuma Innot Mush'Ayuma** le greffier, monsieur **Mario Asselin** ou la greffière adjointe, madame **Pascale Vézina** à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Il est de plus résolu que ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire numéro 02-690-02-959 (Fonds du pacte rural).

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

Certificat de crédits no. ***232***

ADOPTÉE

498-2012-12 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT GÉNÉRAL DE PROCUREUR POUR LA VILLE DE CHIBOUGAMAU POUR L'ANNÉE 2013 À LAROUCHE & GIRARD, AVOCATS.**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de procureur général à la firme Larouche & Girard, avocats, se termine le 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ce mandat pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2012;

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU renouvelle le mandat de Procureur général pour l'année 2013, à la firme Larouche & Girard, avocats, pour un montant de **1 000 $** par mois, plus taxes, tel que décrit ci-après :

a) Donner des consultations, des avis verbaux et écrits analyser l'aspect légal des projets de règlements, contrats ou résolutions, sur demande, au directeur général, aux membres du conseil, au greffier de la municipalité, à la trésorière et à tout autre officier sur réquisition du D.G. ;

b) Donner des consultations verbales et écrites sur demande au conseil municipal, à Madame la Mairesse et aux conseillers relativement à l'exercice de leur charge, le tout sujet à notre code d'éthique professionnel quant aux conflits d'intérêts ;

c) Plaider les griefs et agir comme procureur dans les relations de travail, lorsque requis, à l'exception des négociations entourant le renouvellement de la convention collective ;

d) À la demande de l'urbaniste ou sur directives du D.G., expédier des mises en demeure et leur apporter aide et conseil;

e) Ce mandat ne comprendra pas les réclamations judiciaires en Cour du Québec ou en Cour supérieure contre la Ville. Le conseil municipal aura le loisir de faire appel à l'avocat de son choix auquel il pourra donner un mandat spécifique ;

Il est de plus résolu que ce montant mensuel soit prélevé à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-412 (Budget 2013).

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

Certificat de crédits no. ***9***

ADOPTÉE

DÉPÔT DES COMPTES PAYÉS – FONDS DE ROULEMENT (F.D.R.).

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds de roulement pour la période du *13 novembre 2012* au *12 décembre 2012*, la somme de ***21 520,41 $*** en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro ***004-2002***.

DÉPÔT DES COMPTES PAYÉS - FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE (F.A.B.).

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds d'administration

budgétaire (F.A.B.) pour la période du *13 novembre 2012* au *12 décembre 2012*, la somme de ***1 964 393.91 $***, en vertu de l'*article 477.2* de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro ***004-2002***.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMPTE SALAIRE.

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du compte salaire pour la période du *22 novembre 2012* au *13 décembre 2012*, pour les paies numéro *47* à *50* pour les syndiqués, les cadres et les membres du conseil, la somme de ***436 615,30 $***, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro ***004-2002***.

DÉPÔT DU RAPPORT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE.

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du temps supplémentaire en date du *12 décembre 2012*, pour les paies numéro *47* à *50*, la somme de ***1 438,20 $***, en vertu de l'article *477.2* de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro ***004-2002***.

DÉPÔT DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport de la délégation de pouvoir pour la période du *10 novembre 2012* au *10 décembre 2012*, en vertu de l'article *477.2* de la Loi sur les cités et villes et le règlement de la Ville de Chibougamau numéro ***004-2002***.

DÉPÔT SURPLUS NON-AFFECTÉ ET RÉSERVE.

Madame **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, dépose à l'attention des membres du conseil et de la population, le rapport du surplus non affecté et réserve en date du *17 décembre 2012*, tel que décrit ci-après

Réserves *2012*

	solde 31 déc. 2011	**affectation budget 2012**	**affectation Activ. Inves.**	**affectation Activ. Financ.**	**solde 2012**
			23-710 S.A.N.A.	**03**	
surplus acc. Non affecté 59-110-00-001	1 322 457.39 $				
surplus accumulé non affecté (59-110-00-001)					
Affecté à l'exercice suivant		- $			
RÉAF. Projets		- $			1 322 457.39 $
SURPLUS ANNÉE EN COURS	4 692 150.87 $	←←←			6 014 608.26 $
Réserve Eastmain	(430 556.00) $	(4 261 594.87) $			5 584 052.26 $
Contrat entretien ménager		***m.b. 012-2011-1***		(6 310.00 $)	5 577 742.26 $
312-01 Site Internet		***m.b. 012-2011-1***	**(71 967.64 $)**		5 505 774.62 $
Mandat RCGT récup. TVQ au LET		***m.b. 001-2012***		(6 598.50 $)	5 499 176.12 $
Mandat RCGT récup. TVQ à l'ouest voie ferrée		***m.b. 001-2012***		(5 498.75 $)	5 493 677.37 $
Taxes 2012 achat niveleuse		***m.b. 001-2012***	(2 150.32 $)		5 491 527.05 $

transaction finale en moins	***correction***	0.01 $		5 491 527.06 $
FIÉ 2012 trappage des loups	***m.b. 001-2012***		(3 000.00 $)	5 488 527.06 $
Réserve prochaine élection	***m.b. 002-2012***		(12 500.00 $)	5 476 027.06 $
O.M.H. Dépenses capitalisables	***m.b. 002-2012***		(110 107.00 $)	5 365 920.06 $
réserve développement domiciliaire	***m.b. 002-2012***		(345 282.00 $)	5 020 638.06 $
L.E.T. Cellules	***m.b. 002-2012***		(537 346.00 $)	4 483 292.06 $
Réserve d'investissement	***m.b. 002-2012***		(326 379.00 $)	4 156 913.06 $
Parc Obalski	***m.b. 002-2012***		(50 000.00 $)	4 106 913.06 $
Subv. Pacte rural report 2011	***m.b. 002-2012***		(139 203.38 $)	3 967 709.68 $
Projets 512 Entr. maj. 2012	***m.b. 002-2012***		(197 260.00 $)	3 770 449.68 $
Projets tx accises 2012	***m.b. 002-2012***		(185 308.00 $)	3 585 141.68 $
Projets immo 2012 FIÉ	***m.b. 002-2012***	**(23 975,94 $)**		3 561 165,74 $
Sal. archivage tréso. incend..	***m.b. 002-2012***		(68 000.00 $)	3 493 165.74 $
312-07 Progiciel SYGED archivage tréso. incendie	***m.b. 002-2012***	***(21 995.00)***		3 471 170,74 $
Fournitures archivage tréso. incendie	***m.b. 002-2012***		(6 598.50 $)	3 464 572,24 $
512-27 Graphisme et impression polit. culturelle	***m.b. 002-2012***		(3 673.17 $)	3 460 899,08 $
Corp. Dévl. Éco. Chapais gestion pacte rural	***m.b. 002-2012***		(2 145.00 $)	3 458 754,08 $
SHRC Réali. banq. toponym.	***m.b. 002-2012***		(1 125.00 $)	3 457 629,08 $
312-01 rédac. site web	***m.b. 002-2012***	**(14 076.80 $)**		3 443 552,28 $
FIÉ 312-03 Deux mains courantes auditorium	***m.b. 002-2012***	**(2 130.85 $)**		3 441 421,43 $
FIÉ Création banq. photos	***m.b. 002-2012***		(18 695.75 $)	3 422 725,68 $
312-25 Logiciel Sport-Plus	***m.b. 002-2012***	**(11 547.38 $)**		3 411 178,31 $
512-28 Fournitures reliées au logiciel Sport-Plus	***m.b. 002-2012***		(1 649.63 $)	3 409 528,68 $
312-13 Prolong. Joe-Mann	***m.b. 002-2012***	**(462 382.19 $)**		2 947 146,49 $
312-23 Abri des joueurs	***m.b. 002-2012***	**(6 598.50 $)**		2 940 547,99 $
MAJ plan municipal de la sécurité civile	***m.b. 002-2012***		(3 299.25 $)	2 937 248,74 $
FIÉ 2 rampes aluminium Place Le Chaînon	***m.b. 003-2012***		(1 242.72 $)	2 936 006,03 $
312-22 Parcours santé	***m.b. 003-2012***	**(32 992.50 $)**		2 903 013,53 $
512-29 Large bande	***m.b. 003-2012***		(6 598.50 $)	2 896 415,03 $
312-20 Réfection ponceau Wilkie	***m.b. 003-2012***	**(76 982.50 $)**		2 819 432,53 $
312-17 Feux de circulation période déneigement	***m.b. 003-2012***	**(4 333.02 $)**		2 815 099,51 $
FIÉ VVAP embauche agent dévelop. culturel	***m.b. 003-2012***		(24 500.00 $)	2 790 599,51 $
VVAP partie pour le MCCCF à venir	***m.b. 003-2012***		(17 500.00 $)	2 773 099,51 $
FIÉ MCCCF projet développement culturel	***m.b. 003-2012***		(15 000.00 $)	2 758 099,51 $
partie pour le MCCCF à venir	***m.b. 003-2012***		(15 000.00 $)	2 743 099,51 $
FIÉ page inform. mensuelle mairie La Sentinelle	***m.b. 003-2012***		(7 918.20 $)	2 735 181,31 $
FIÉ Escapade boréale partenariat	***m.b. 003-2012***		(2 000.00 $)	2 733 181,31 $
Remb. dépenses électorales partielle 20 nov.2011	***m.b. 004-2012***		(920.58 $)	2 732 260,73 $
Rémunération trésorière élection 20 nov.2011	***m.b. 004-2012***		(3 422.25 $)	2 728 838,48 $
FIÉ 512-27 Lancement politique culturelle	***m.b. 004-2012***		(3 849.13 $)	2 724 989,36 $
Hon. Prof. Cour municipale pour engager Ville St-Félicien	***m.b. 004-2012***		(10 997.50 $)	2 713 991,86 $
311-14 Ouest voie ferrée – mandat Paul Roy 164.12.04	***m.b. 005-2012***	**(3 299,25 $)**		2 710 692,61 $
311-14 Ouest voie ferrée – mandat Paul Roy 165.12.04	***m.b. 005-2012***	**(25 508,70 $)**		2 685 183.90 $
312-22 Parcours santé CREBJ sub.		**16 000,00 $**		2 701 183,90 $
312-29 Zone industrielle	***m.b. 005-2012***	**(82 481,25 $)**		2 618 702,65 $
Argumentaire cession des terres	***m.b. 005-2012***		(17 596,00 $)	2 601 106,65 $
Étude LES gaz à effet de serre	***m.b. 005-2012***		(6 862,44 $)	2 594 244,21 $
FIÉ Étude de valeur marchande terrain Lac Caché	***m.b. 005-2012***		(1 649,63 $)	2 592 594,59 $
FIÉ Subvention Kiwanis pour réfection Parc	***m.b. 005-2012***		(20 000,00 $)	2 572 594,59 $
Libération Surp. Acc Aff.	***réso Mai 2012***		75 392,34 $	2 647 986,93 $
Essence	***m.b. 005-2012***		(55 000,00 $)	2 592 986,93 $
311-28 Piste cyclable lac sauvage- sub. CREBJ		**43 083,00 $**		2 636 069,93 $
311-02 Réf. 3ieme Rue entrée nord Ent. Const. JR Savard	***m.b. 005-2012-1***	**(1 490 935,84 $)**		1 145 134,09 $
Diagnostic du réseau informatique	***m.b. 006-2012***		(7 300,14 $)	1 137 833,95 $
FIÉ Subvention Sandra Sassine	***m.b. 006-2012***		(1 000,00 $)	1 136 833,95 $

311-02 Réf. 3ieme Rue entrée nord		***m.b. 006-2012***	**(162 763,00 $)**		974 070,95 $
311-28 Psite cyclable lac sauvage – subv. MTQ			**135 102,00 $**		1 109 172,95 $
Récupération taxe tvq Mt-Chalco Aréna		***chèque***	**156 164,50 $**		1 265 337,45 $
H.P. RCGT récup. Taxes Mt-Chalco Aréna		***m.b. 007-2012***		(156 164,50 $)	1 109 172,95 $
FIÉ Subvention Vélogamik		***m.b. 007-2012***		(1 100,00 $)	1 108 072,95 $
FIÉ logiciel aux incendies 512-31		***m.b. 007-2012***		(6 598,50 $)	1 101 474,45 $
FIÉ Subvention Ent. Terrain de soccer		***m.b. 007-2012***		(1 500,00 $)	1 099 974,45 $
312-11 Étude de réfection des bâtiments de service		***m.b. 008-2012***	**(11 547,38 $)**		1 088 427,08 $
311-28 Piste cyclable lac sauvage – subv. CREBJ			**30 773,00 $**		1 119 200,08 $
312-22 Parcours santé CREBJ subv.			**4 000,00 $**		1 123 200.08 $
311-01 Rempl. Surpresseur Dufresne DCno1		***m.b. 008-2012-1***	**(88 458,39 $)**		1 034 741,69 $
Rachat de contrat M. Luc Mongeau		***m.b. 009-2012***		(48 797,46 $)	985 944,23 $
Taxes souffleur à neige		***no391-2012-09***	**(13 450,59 $)**		972 493,64 $
FIÉ Enseigne Parc Industriel 312-31		***m.b. 010-2012***	**(3 308,05 $)**		969 185,59 $
Paiem. Ém3155 Oct 2012 plénier de mai		***m.b. 010-2012***		(236 900,00 $)	732 285,59 $
312-26 Amén. Site culturel (classique de canots)		***m.b. 010-2012***	**(34 092,25 $)**		698 193,34 $
TOTAL SURPLUS ACC. NON AFFECTÉ	5 584 052.26 $		**(2 261 854,81 $)**	(2 624 004,12 $)	**698 193,34 $**

Réserves *2012*

	solde 31 déc. 2011	**affectation budget 2012**	**affectation Activ. Inves.**	**affectation Activ. Financ.**	**solde 2012**
Surplus accumulé affecté-			**23-710 S.A.N.A.**	**03**	
RÉSERVE - Variation d'inventaire	50 000.00 $	***réso Mai 2012***		(50 000,00 $)	-
Réserve - foncière	392.34 $	***réso Mai 2012***		(392,34 $)	-
Réserve - site d'enfouis. sanitaire	19 763.83 $			(19 763,83 $)	-
Réserve - M.B.J. Eastmain - 1			**23.810 S.A.A.**		
Solde reporté	**691 474.27 $**				
Fin d'année 2011 Conseil de janvier		***m.b. 002-2012***		**3 688.67 $**	
311-25 Zone 1 Arrière Laframboise plan et devis		***m.b. 005-2012***	(38 491,25 $)		
311-26 Zone 2 Nord du Ch. Merill plan et devis		***m.b. 005-2012***	(51 688,25 $)		
312-08 Climatisation des 2 salles pr serveurs		***m.b. 005-2012***	(13 197,00 $)		
311-25 Zone 1 arrière Laframboise lotissement		***m.b. 007-2012***	(4 783,91 $)		
311-26 Zone 2 Nord du Ch. Merill lotissement		***m.b. 007-2012***	(18 492, 30 $)		
311-14 Dév. Résid. Ouest voie ferrée (1 410 000)		***m.b. 010-2012***	(568 510,23 $)		**0.00 $**
Réserve - M.B.J. Eastmain 1A Rupert					
Solde reporté	**198 715.62 $ $**				
Fin d'année 2011 Conseil de janvier		***m.b. 002-2012***		**426 867.33 $**	
Récupération taxe tvq Mt-Chalco Aréna		***chèque***	554 112,50 $		
312-28 Ouverture cellules 5 et 8 du LET plan et devis		***m.b. 009-2012***	(469 271,24 $)		
311-14 Dev. Résid. Ouest voie ferrée (1 410 000)		***m.b. 010-2012***	(362 804,77 $)		
311-26 Zone 2 Nord du Ch. Merrill caract. milieux humides		***m.b. 012-2012***	(3 079.30 $)		**344 540,14 $**
Réserve – Élection					
Fin d'année 2011	**25 000.00 $**				
Conseil de janv. 50 000 $/4 ans:		***m.b. 002-2012***		**12 500.00 $**	**37 500.00 $**
Réserve – MBJ fonds de développement régional					
Fin d'année 2011	**168 885.62 $**				
Aide financ. Dév. Chib. Engag. Dir. gén. adj.		***m.b. 004-2012***		(52 788.00 $)	

Corr. Montant enlever les taxes		***m.b. 005-2012***		4 788,00 $	
Aide financ. Dév. Chib. Eng. Pour projets spéciaux		***m.b. 007-2012***		(60 000,00 $)	**60 885,62 $**
Réserve – Éclairage Mt-Chalco					
Fin d'année 2011	**25 000.00 $**	***réso Mai 2012***		(25 000, 00 $)	-
O.M.H. Dépenses capitalisables					
Solde reporté	**18 258.00 $**				
Fin d'année 2011 Conseil de janv.		***m.b. 002-2012***		**110 107.00 $**	**128 365.00 $**
Politique familiale					
Fin d'année 2011	**5 000.00 $**				**5 000.00 $**
Entente Chantiers Chibougamau – Coupe-Feu					
Fin d'année 2011	**23 116.06 $**	***m.b. 008-2012***		(20 204,94 $)	**2 911,12 $**
L.E.T Fermeture des cellules					
Solde reporté	**210 285.00 $**				
Fin d'année 2011 Conseil de janv.		***m.b. 002-2012***		**537 346.00 $**	
Libération SAA Site enf. Sanit.		***réso Mai 2012***		19 763,83 $	
312-19 Fermeture cellules 1 et 3 du LET plan et devis		***m.b. 005-20212***	(35 356,96 $)		
312-28 Ouverture cellules 5 et 8 du LET plan et devis		***m.b. 009-2012***	(23 886,57 $)		
312-19 Fermeture cellules 1 et 3 du LET plan et devis		***m.b. 009-2012***	(178 463,69 $)		
312-28 Ouverture cellules 5 et 8 du LET plan et devis		***m.b. 009-2012***	(529 687,61 $)		**(0,00 $)**
Réserve d'investissement					
Solde reporté	**489 716.00 $**				
Fin d'année 2011 Conseil de janv.		***m.b. 002-2012***		**326 379.00 $**	**816 095.00 $**
Développement domiciliaire					
Solde reporté	**133 403.00 $**				
Fin d'année 2011 conseil de janv.		***m.b. 002-2012***		**345 282.00 $**	
311-14 Dév. Résid. Ouest voie ferrée (1 410 000)		***m.b. 010-2012***	(478 685,00 $)		-
Projets 500 non terminés reconduits en 2012					
Fin d'année 2010 proj. 2010	**111 002.14 $**				
Fin d'année 2011 proj. 2011	**(60 300.84 $)**				**50 701. 30 $**
FIÉ reporté en 2012 : Club de motoneige					
Fin d'année 2011	**10 000.00 $**	***m.b. 002-2011***			**10 000.00 $**
Réserve – 311-01 Remplacement Équipement Surpresseur Dufresne					
Fin d'année 2011	**509 789.12 $**				**509 789.12 $**
Réserve – 311-02 Réf. 3e Rue Entrée nord					
Fin d'année 2011	**268 787.70 $**				**268 787.70 $**
Réserve – 311-12 Réf. Entrepôt du radar					
Fin d'année 2011	**10 447.63 $**				**10 447.63 $**
Réserve – 311-14 Dév. ouest voie ferrée					
Fin d'année 2011	**45 565.81 $**				**45 565.81 $**
Réserve 311-07 Pinces de désincarcération					
Fin d'année 2011	**11 932.29 $**				**11 932.29 $**
Réserve – 311-19 Parc d'inform. Entrée sud					
Fin d'année 2011	**100 250,01 $**				
Tr. en courant d'année 312-32	**(27 493,75 $)**				**72 756,26 $**
Réserve – 311-09 Taxes niveleuse					
Fin d'année 2011	**18 277.65 $**		(18 277.65 $)		**- $**
Réserve – 311-25 Zone 1 arr. Laframboise					
Fin d'année 2011	**2 501.93 $**				**2 501.93 $**
Réserve – 311-26 Zone 2 Chemin Merrill					
Fin d'année 2011	**3 601.68 $**				**3 601.68 $**

Réserve – 311-27 Zone 3 Nord rue Debilly					
Fin d'année 2011	**8 220.63 $**				**8 220.63 $**
Mandat Me Gauthier – Mt-Chalco Aréna					
Fin d'année 2011	**7 997,97 $**			(865,52 $)	**7 132,45 $**
Mandat RCGT maison unifamiliale coût construction					
Fin d'année 2011	**17 455,50 $**			(12 306,47 $)	**5 149,03 $**
Mandat Me Larouche – Qualitas pr Pavillon Obalski					
Fin d'année 2011	**9 258,63 $**				**9 258,63 $**
Mandat RCGT Récup Tvq aréna Mt-Chalco					
Fin d'année 2011	**11 981,75 $**			(11 860,81 $)	**120.94 $**
Réserve 311-28 Piste cyclable Lac Sauvage					
Fin d'année 2011	**341 363,11 $**				**341 363,11 $**
Réserve 312-32 Réseau pluvial condominium					
Tr. en courant d'année au 311-19	**27 493,75 $**	***m.b. 010-2012***			**27 493,75 $**
TOTAL SURPLUS ACC. AFFECTÉ	3 487 142,45 $		(2 240 563,23 $)	1 533 539,92 $	**2 780 119,14 $**
GRAND TOTAL DES SURPLUS					**3 478 312,48 $**

Réserve 2012

Revenus – M.B.J. Eastmain-1	**Année 2012**	**23-610 T.E.A.F.**		
Revenus d'intérêts Es#3 #01.261.00.002			20 039,87 $	
Redistribution Eastmain 332 437,14 (36 530,63)= 15.03 2012			295 906,51 $	
503-31 Trottoirs et bordures	***m.b. 005-2012***		(11 162,46 $)	
512-30 Réseau de surveillance des lacs	***m.b. 005-2012***		(19 092,00 $)	
311-14 Dév résid. Ouest voie ferrée (1 000 000)	***m.b. 009-2012***	(252 881,79 $)		
				32 810,13 $
Revenus – M.B.J. Eastmain 1 A Rupert	**Année 2012**			
Redistribution Eastmain 1 A Rupert			747 118,21 $	
311-14 Dév. Résid Ouest voie ferrée (1 000 000)	***m.b. 009-2012***	***(747 118,21 $)***		
)				**- $**
Revenus – M.B.J. Eastmain Fonds de dév. Régional	**Année 2012**			
				- $
		GRAND TOTAL		**32 810,13 $**

499-2012-12 **MODIFICATION BUDGÉTAIRE NUMÉRO 012-2012.**

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la modification budgétaire numéro ***012-2012*** préparée par **Pascale Vézina**, directrice des finances et trésorière, en date du *14 décembre 2012*.

Modification budgétaire *012-2012*

Numéro MODIF.	POSTE DE GRAND LIVRE	DESCRIPTION	DT	CT	REMARQUE
JG	59 131 00.005	S.A.A. – Réserve Eastmain 1 A Rupert.	3 079.30 $		**st. 311-26 Zone 2 Ch. Merrill - Génivar.**
	03.510.19	S.A.A. – 311-26 Zone 2 Ch Merrill		3 079.30	**Caract. milieux sensibles**

		BUDGET 2013			
	02 150 00.417	Honoraires prof. Évaluations	25 294.25		**urb. Mandat Cévimec 2013**
	03 410 00.096	Surpl. Aff. – Hon. Prof. Évaluations		25 924.25	**ajout**
JG	59.110 00.001	Surplus acc. Non affecté	16 496.25		**313-03 maj gestionn.**
	23.710 00.042	S.A.N.A. – 313-03 Maj gestionn. Municipal		16 496.25	**municipal**

GRAND TOTAL	**44 869.80 $**	**44 869.80 $**

Certificat de crédits no. ***233***

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

500-2012-12 **ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE CHIBOUGAMAU APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (S.H.Q.).**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget modifié en date du 9 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le budget modifié n'affecte pas le montant de la participation de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la VILLE DE CHIBOUGAMAU accepte le budget révisé 2012 de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de Chibougamau, approuvé par la Société d'Habitation du Québec (S.H.Q.), prévoyant des revenus de l'ordre de 767 455 $ et des dépenses de l'ordre de 3 305 391 $ pour un déficit prévu avant capitalisation de 2 537 936 $. Un montant de 1 798 401 $ de dépenses capitalisables est affecté pour un déficit prévu après capitalisation de 739 535 $ à répartir fixant ainsi la participation financière de la Ville de Chibougamau à 79 786 $.

Dossier FINANCES et TRÉSORERIE

ADOPTÉE

501-2012-12 **ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE CHIBOUGAMAU APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (S.H.Q.).**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau prévoit des revenus de l'ordre de ***791 483 $*** et des dépenses de l'ordre de ***1 560 014 $*** pour un déficit prévu de ***768 531 $*** après capitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau pour l'année 2013 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de la Ville de Chibougamau accepte les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau, approuvé par la Société d'habitation du Québec, prévoyant des revenus de l'ordre de ***791 483 $*** et des dépenses de l'ordre de ***1 560 014 $*** pour un déficit prévu après capitalisation de ***768 531 $***; soit une participation financière de la Ville de Chibougamau pour un montant de ***76 853 $***. La participation financière sera payée en deux versements soit 90% du montant au 1er mars et 10 % au 1er septembre.

Le tout payable à même le poste budgétaire numéro 02-520-00-970

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

Certificat de crédits no. ***10***

ADOPTÉE

502-2012-12 **MARGE DE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT À LA CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chibougamau doit avoir une marge de crédit pour pallier ses besoins de fonctionnement durant l'année;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'autoriser une marge de crédit à la Caisse Desjardins de Chibougamau d'un montant maximum de ***500 000 $***, et ce, jusqu'à un taux maximum de 10 % pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise madame **Manon Cyr**, mairesse ou le maire suppléant ainsi que madame **Pascale Vézina**, trésorière ou madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Chibougamau, les effets bancaires nécessaires pour l'obtention d'une marge de crédit maximum de ***500 000 $*** et ce jusqu'à un taux maximum de 10 % pour l'année 2013**.**

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

503-2012-12 **MANDATER L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER D'ASSURANCE COLLECTIVE.**

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau fait partie de ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Dossier FINANCES et TRÉSORERIE

ADOPTÉE

504-2012-12 **MISE À JOUR DU GESTIONNAIRE MUNICIPAL.**

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a pris la décision de se tourner vers une nouvelle plate-forme évolutive;

CONSIDÉRANT QUE le développement technologique de la plate-forme actuelle cessera en 2012;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'économiser une somme de 2840 $ sur le coût des licences achetées avant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue dans le programme des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la mise à jour du gestionnaire municipal pour un montant maximum de 15 000 $ avant taxes auprès de PG Solutions. Le tout payable à même le fonds général, projet 313-03.

Dossier FINANCES et TRÉSORERIE

Certificat de crédits no. ***11***

ADOPTÉE

505-2012-12 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 003-2001-04, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 003-2001 (RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU).**

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le règlement numéro *003-2001-04*, règlement ayant pour objet de ***modifier l'article 2 du règlement numéro 003-2001 (régie interne des séances du conseil de la ville de chibougamau***).

Dossier administratif (GREFFE) Règlement *003-2001-04.*

ADOPTÉE

506-2012-12 **ACCORDER LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2013 À 2018 À LA FIRME « LES ÉVALUATIONS CEVIMEC-BTF INC.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 374-2012-09 autorisait le greffier à aller en appel d'offres publics pour le mandat des évaluateurs municipaux pour les années 2012 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 novembre 2012 à 15 h;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit : ***Les Évaluations CEVIMEC-BTF INC.***

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 5 décembre 2012 pour l'analyse de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a obtenu le pointage intérimaire de 70 permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation du comité de sélection, le conseil municipal accorde le mandat d'évaluation foncière pour la période 2013 à 2018 à la compagnie ***Les Évaluations CEVIMEC-BTF INC.*** pour un montant de 201 450,00 $ avant taxes, incluant les frais de transfert de données auprès de la commission scolaire.

QUE l'augmentation annuelle sera égale à l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) de la province de Québec, établie par Statistique Canada pour la dernière période de 12 mois de chaque année se terminant en novembre, conformément au devis.

Le tout payable à même le fonds d'administration budgétaire – Poste budgétaire 02-150-00-417

Certificat de crédits no. ***12***

ADOPTÉE

507-2012-12 **ADOPTION D'UN <u>PREMIER PROJET</u> DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AUTORISER L'USAGE DE GARDERIE D'ANIMAUX DOMESTIQUES QUI PEUVENT ÊTRE ABRITÉS DANS UNE RÉSIDENCE OU UNE ANIMALERIE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 30-1 I COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ; CHANGER LA ZONE 71 P POUR LA ZONE 71 C ET Y AUTORISER LE GROUPE « COMMERCE ET SERVICE », PLUS PARTICULIÈREMENT LES SOUS-GROUPES « COMMERCE DE DÉTAILS », « COMMERCES DE GROS » ET « SERVICES », Y AUTORISER LE GROUPE « COMMUNAUTAIRE », PLUS PARTICULIÈREMENT, LE SOUS-GROUPE « SERVICES PUBLICS » ET Y INTERDIRE L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « ENSEIGNE PUBLICITAIRE » LE TOUT EN SUS DES USAGES DÉJÀ AUTORISÉS.**

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE CHIBOUGAMAU est régie par la Loi sur les CITÉS ET VILLES et la Loi sur L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'urbanisme sous le règlement numéro ***005-92*** et que des règlements de zonage (***005-2002)***, de lotissement (***006-2002***), de construction (***007-2002***), portant sur le permis et certificat (***008-2002***), portant sur les conditions minimales d'émission des permis de construction (***009-2002***) et portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (***010-2002***), et leurs amendements s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour d'autoriser l'usage de garderie d'animaux domestiques qui peuvent être abrités dans une résidence ou une animalerie dans la zone industrielle 30-1 I comme usage spécifiquement autorisé; changer la zone 71 P pour la zone 71 C et y autoriser le groupe « commerce et service », plus particulièrement les sous-groupes « commerce de détails », « commerces de gros » et « services », y autoriser le groupe « communautaire », plus particulièrement, le sous-groupe « services publics » et y interdire l'usage spécifiquement autorisé « enseigne publicitaire » le tout en sus des usages déjà autorisés.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'il soit adopté un projet de règlement de modification de zonage sous le numéro ***005-2002-18***;

QUE la population soit consultée en conformité des dispositions de la Loi sur L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, à compter de l'adoption de ce projet de règlement jusqu'à la tenue d'une assemblée publique de consultation, le *28 janvier 2013* à *19 h 30*, en l'hôtel de ville de Chibougamau.

Dossier administratif (GREFFE) Règlement *005-2002-18*.

ADOPTÉE

508-2012-12 **AUTORISER LA MAIRESSE ET LE GREFFIER À SIGNER L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU ET MINÉRAUX CBAY INC.**

CONSIDÉRANT QUE le débiteur possède des intérêts miniers imposables en la ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le débiteur a payé les arrérages de 2008 et 2009 avec intérêts sous protêt quant aux intérêts sur les arrérages de ces deux années;

CONSIDÉRANT QUE les taxes de 2011 et 2012 sont dues et exigibles;

CONSIDÉRANT QUE le débiteur conteste l'imputation des sommes payées aux intérêts de 2008, 2009 et de 2010;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues constituent une créance importante pour la Ville et que sans cette entente, la Ville n'aura d'autre choix que de faire vendre les immeubles visés conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes même si telle vente représente des difficultés certaines liées à la nature des biens visés;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt sur les créances de la Ville est fixé par règlement municipal annuellement et que la Ville a l'obligation d'appliquer ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 542 de la Loi sur les cités et villes ne permet pas à la Ville de faire remise de paiement à une personne morale et que la Ville ne peut transiger que sur les intérêts dus si elle en retire un bénéfice pour l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler le litige existant entre elles, moyennant une reconnaissance des sommes dues et un engagement à payer suivant un échéancier déterminé et une transaction sur les intérêts dus;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise madame **Manon Cyr**, mairesse ou le maire suppléant ainsi que monsieur **Mario Asselin**, greffier ou madame **Pascale Vézina**, greffière adjointe à signer la reconnaissance des sommes dues et la convention de paiement et transactions sur les intérêts sur arriérage des taxes foncières entre Minéraux CBAY INC. et la Ville de Chibougamau.

Dossier administratif (GREFFE) numéro

ADOPTÉE

509-2012-12 **DEMANDES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR ORGANISME.**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs est doté d'une politique d'assistance aux organismes, et spécifiquement pour :

- Organisation d'un tournoi de hockey, sur une base de bénévolat, selon l'article 4.7.3;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu des demandes provenant d'organismes accrédités pour cette forme d'assistance;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur Luc Mongeau, directeur au Service des loisirs, le conseil municipal autorise une assistance financière à:

- ***Tournoi Hockey Amateur de Chibougamau*** ***400,00 $***
- ***Tournoi Hockey Mineur Chibougamau*** ***400,00 $***

IL EST DE PLUS résolu que ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire 02-70100-996.

Dossier administratif *L-20220901-00026*.

Certificat de crédits no. ***234***

ADOPTÉE

510-2012-12 **AJOUT DE NOM À LA BANQUE DU PERSONNEL DU SERVICE DES LOISIRS..**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté en décembre 2011 le programme en immobilisation 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet 312-25, achat d'un logiciel « Sport-Plus », a été retenu dans les dépenses;

CONSIDÉRANT QU'une somme maximale de mille cinq cents dollars ***(1 500 $)***, avant taxes, avait été réservée pour la traduction de la langue française à la langue anglaise;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur Luc Mongeau, directeur du Service des loisirs, la Ville de Chibougamau autorise l'ajout, à la banque de noms du personnel du Service des loisirs, de madame Cynthia Watson, à titre de traductrice, au taux horaire de 40,00 $, à partir du 26 novembre 2012, et ce, selon la Politique salariale du personnel non syndiqué du Service des loisirs de la Ville de Chibougamau.

Dossier administratif L-20200706-00037.

ADOPTÉE

511-2012-12 **MAJORATION SALARIALE POUR L'ANNÉE 2013 DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DES LOISIRS PRÉVU À LA POLITIQUE SALARIALE.**

CONSIDÉRANT QUE les employés syndiqués ont bénéficiés d'une augmentation salariale de 2%;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique salariale du personnel non syndiqué du Service des loisirs pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise que les salaires prévus à la Politique salariale du personnel non syndiqué du Service des loisirs soient majorés de 2%, tel que décrit ci-après;

Politique salariale du personnel non syndiqué du Service des loisirs effective au 1er janvier 2013

Personnel d'activités estivales

Selon l'article 17.02 de la convention collective.

Personnel d'activités	**2012**	**2013**
Animateur:	**11,10 $/h**	**11,32 $/h**
Surveillant :	**12,20 $/h**	**12,44 $/h**
Moniteur:	**16,65 $/h**	**16,98 $/h**
Instructeur:	**22,58 $/h**	**23,03 $/h**
Animateur bibliothèque:	**22,20 $/h**	**22,64 $/h**
Animateur Gardiens-avertis	**22,20 $/h**	**22,64 $/h**
Préposé à la billetterie :	**10,87 $/h**	**11,09 $/h**
Préposé à l'affichage :	**9,88 $/h**	**10,08 $/h**

Surveillant de plateaux

Surveillant de plateaux :	**12,20 $/h**	**12,44 $/h**

Brigade scolaire

Brigadier :	**14,98 $/h**	**15,28 $/h**

	2012	**2013**
Autres		
Correcteur/traducteur		**40,00 $/h**

Aquatique

Assistant-surveillant-sauveteur	**10,94 $/h**	**11,16 $/h**
Surveillant sauveteur	**12,19 $/h**	**12,43 $/h**
Assistant moniteur	**11,66 $/h**	**11,89 $/h**
Moniteur	**14,33 $/h**	**14,62 $/h**
Spécialiste	**18,05 $/h**	**18,41 $/h**

Cette politique salariale sera ajustée selon l'augmentation du salaire minimum.

Dossier administratif LOISIRS (L-20220400-00023).

ADOPTÉE

512-2012-12 **ACCRÉDITATION DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a procédé depuis début décembre à une période de renouvellement d'accréditation pour les organismes municipaux, en respect sa politique d'assistance aux organismes, au point 3,3 intitulé : Durée *de la reconnaissance de l'accréditation*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'assistance aux organismes est en vigueur depuis janvier 1990 et qu'elle reçoit l'assentiment des différents organismes accrédités au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu cessation d'activités durant l'année 2012 pour :

-Lueur d'espoir
-Télévision communautaire régionale de Chapais-Chibougamau

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de nouvelles demandes d'accréditations dans l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation des organismes se présente ainsi pour l'année d'opération 2013, à savoir :

44 organismes sociocommunautaires
21 organismes affiliés
21 organismes associés

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'accréditation des **86 organismes** municipaux, tel que décrit sur la liste suivante en respect de la Politique d'assistance aux organismes pour l'année d'opération 2013.

Liste 2013 des organismes de catégorie sociocommunautaire

-Alcooliques anonymes (A.A.)
-À fleur d'espoir – Centre de service de la Société Canadienne du Cancer
-Association des personnes en perte d'autonomie de Chibougamau inc. (A. P. P. A.),
-Jardin des aînés
-Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS de Chibougamau, no 094)
-Association Marie-Reine de Chibougamau, cercle 805
-Auxiliaires bénévoles de l'Hôpital de Chibougamau (Les)
-Café du Brulôt
-Carrefour communautaire de Chibougamau
-Centraide de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava, secteur Chibougamau
-Centre d'amitié Eenou de Chibougamau inc.
-Centre de Femmes Les Elles du Nord
-Cercle des Fermières de Chibougamau
-Chevaliers de Colomb, conseil 5198 (Ordre des)
-Club Kiwanis Chibougamau inc.
-Club Lions Chibougamau
-Club Richelieu Boréal Chibougamau
-Comité Condition féminine Baie-James
-Communautés de base Justice Solidarité (Les), secteur Chibougamau
-Conseil paroissial de pastorale (C. P. P.)
-Coopérative de Solidarité Nord Médiéval
-Corporation Le Zéphir Chibougamau-Chapais-
-Fondation canadienne du rein, section Chibougamau
-Fondation des maladies du cœur, section Chibougamau
-Fondation Rêves d'enfants, Division Nord-du-Québec
-Jeunes en partage

-La Couvée inc.
-La Mine D'Or, entreprise d'insertion sociale
-Maison d'hébergement L'Aquarelle inc.
-Mariages chrétiens de Chibougamau
-Mouvement des Femmes Chrétiennes (M. F. C.)
-Mouvement du Renouveau charismatique
-Narcotiques Anonymes (N. A.)
-Noël pour tout le monde
-Opération Nez rouge
-Parcelles de tendresse
-Paroisse de Chibougamau
-Première étape de l'épreuve
-Regroupement « Bouches à Oreilles »
-Réseau Hommes Québec Chibougamau-Chapais-Nord-du-Québec
-Société canadienne de la Croix-Rouge, section Chibougamau-Chapais
-Société canadienne du cancer, section Chibougamau
-Table de concertation sur la violence faite aux femmes
-Transport adapté Chibougamau-Chapais-Baie-James
-TROC-10

Liste 2013 des organismes de catégorie affiliée

-Association de Chasse et Pêche Chibougamau inc.
-Association des minounes extrêmes de Chibougamau (AMEC)
-Association moto-tourisme Chibougamau
-Chorale Les Voix de la Vallée du Cuivre de Chibougamau inc.
-Club d'astronomie Quasar de Chibougamau
-Club d'Auto-neige Chibougamau inc.
-Club de course la Meute du Chibougamau
-Club de golf de Chibougamau inc.
-Club de karate Shotokan
-Club nautique de Chibougamau inc.
-Club Vélogamik
-Club de V. T. T. Chibougamau inc.
-FaunENord
-le Raid du vrai Nord
-Les Arts en nord
-Les fous de la tour de glace
-Ligue de dards Ungava
-Ligue les amis du mercredi soir
-Patrouille de ski
-Théâtre des épinettes (Le)
-Tournoi Hockey Amateur de Chibougamau
-Tournoi Invitation Intérégional de Chibougamau (quilles)

Liste 2012 des organismes de catégorie associée

*Association des personnes handicapées de Chibougamau APHC (L')
*Association du hockey mineur de Chibougamau inc.
*Centre de plein air du Mont Chalco (C. P. A. M. C.) (Le)
*Chambre de commerce de Chibougamau
-Club de compétition Mont Chalco
*Club de l'âge d'or Les intrépides de Chibougamau (Le)
-Club de natation Natchib inc.
-Club de patinage artistique Les lames givrées inc.
-Club de soccer
-Club "Les Pongistes d'Ungava"
*Corporation de l'aréna Chibougamau inc.
*Développement Chibougamau (CETC inc.)
-École de ski Mont Chalco

-Équipe civile de football Faucons-Barrette
-Escadron Lions 839 Chibougamau
*Festival Folifrets Baie-James
*Maison des jeunes SAC-ADOS de Chibougamau
*Mirador des marmots
*Olympiades forestières et minières de Chibougamau inc.
*Société d'histoire régionale de Chibougamau
-Tournoi du hockey mineur de Chibougamau inc. (Le)

**Organisme ayant une entente avec la Municipalité*

Dossier administratif (L-20100500-00036)

ADOPTÉE

513-2012-12 **RÉORGANISATION DES BUREAUX AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour l'engagement d'un agent culturel;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été demandées à l'entrepreneur numéro 9180-1522 Québec inc. (Pelletier Construction) qui a obtenu le contrat par résolution numéro 395-2012-09;

CONSIDÉRANT QUE le raccordement électrique et le système de chauffage ont été installés par l'entrepreneur électrique, Amptech inc, mandater par la ville par résolution numéro 193-2011-05;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur Luc Mongeau, directeur du Service des loisirs, la Ville de Chibougamau autorise le paiement de **7 045,40 $**, plus taxes, à l'entrepreneur numéro 9180-1522 Québec Inc (Pelletier Construction);

QUE sur recommandation de monsieur Luc Mongeau, directeur du Service des loisirs, la Ville de Chibougamau autorise le paiement de **3 879,29 $,** plus taxes, à Amptech.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ces montants soient payables par le fonds de roulement et remboursables sur une période de 5 ans - Projet 312-30

Dossier administratif (SERVICE DES LOISIRS)

Certificat de crédits no. ***235***

ADOPTÉE

514-2012-12 **ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE POUR LA RENCONTRE DES AÎNÉS NORD-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Chibougamau a accepté, par résolution numéro *360-2012-09,* que la municipalité soit l'hôte de la 5e édition de la « Rencontre des Ainés Nord-du-Québec » qui se déroulera du *24* au *26 mai 2013;*

CONSIDÉRANT QUE des sommes d'argent sont prévues pour l'engagement d'un coordonnateur/coordonnatrice, via la CLSBJ;

CONSIDÉRANT l'excellent travail effectué lors de l'organisation de la Rencontre Jeunesse Nord-du-Québec en 2012, et l'expérience acquise lors de son travail de coordonnatrice d'activité estivale au cours des 2 derniers étés;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'engagement de madame **Carol-Ann Blanchette**, à titre de coordonnatrice de la Rencontre des aînés du 7 janvier 2013 au 31 mai 2013, au taux horaire de *20,15 $*, pour un maximum de 30 heures/semaine (poste non syndiqué);

Dossier administratif (SERVICE DES LOISIRS)

ADOPTÉE

515-2012-12 **AUTORISER LA MAIRESSE ET LE GREFFIER À SIGNER UN CONTRAT D'INDEMNITÉ DE DÉPART ENTRE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU, LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 1269 ET UN TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT QU'un technicien en assainissement des eaux à la Ville de Chibougamau a fait une demande à la municipalité afin de se prévaloir de l'entente d'indemnité de départ ;

CONSIDÉRANT QUE ce technicien en assainissement des eaux convient de partir le 4 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la mairesse, madame **Manon Cyr** ou le maire suppléant, monsieur **Yuma Innot Mush'Ayuma**, le greffier, monsieur **Mario Asselin** ou la greffière adjointe, madame **Pascale Vézina**, à signer le protocole d'entente d'indemnité de départ entre la Ville de Chibougamau, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1269 et le technicien en assainissement des eaux, monsieur **Réjean Ferland**, pour donner effet à la présente résolution.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

Certificat de crédits no. ***13*** (budget 2013)

ADOPTÉE

516-2012-12 **MANDAT EN GESTION DE RESSOURCES HUMAINES À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau avait demandé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton un accompagnement dans la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'une première facture a été acquittée pour une somme de **4 500 $**, plus taxes en date du 7 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a nécessité plusieurs rencontres additionnelles à celles prévues;

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de monsieur **Yves Blackburn**, directeur général, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise un paiement pour une somme de **6 211,07 $**, plus taxes, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le mandat de gestion des ressources humaines.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-416.

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

Certificat de crédits no. ***236***

ADOPTÉE

517-2012-12 **ACCORDER MANDAT CARACTÉRISATION MILIEUX SENSIBLES - PROJET 311-26**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau doit procéder à une étude de caractérisation des milieux sensibles afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour le nouveau développement domiciliaire multifamiliale zones 1 et 2;

CONSIDÉRANT l'offre de Génivar pour effectuer la caractérisation des milieux sensibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., le conseil autorise le mandat de caractérisation des milieux sensibles à Génivar, dans le projet de développement résidentiel chemin Merrill, pour un montant de 2 800 $ avant taxes.

Le tout payable à même le fonds général – Projet 311-26.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72110219-00022

Certificat de crédits no. ***237***

ADOPTÉE

518-2012-12 **AUTORISER LES ORDRES DE CHANGEMENT NO 1 ET 2 DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MODIFICATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ENTRÉE NORD DE LA 3E RUE, PHASE 1 – PROJET 311-02**

CONSIDÉRANT la liste des avenants de modification;

No directive	Description / Ordre de changement no 1	Coût
12	Entrée temporaire dalle de béton (stationnement)	911.61 $
14A	Déviation temporaire TTOG 1200 mm	5 306.33 $
14B	Démantèlement déviation TTOG 120mm	3 794.77 $

15	Alimentation temporaire hôpital (travaux nuit)	1 028.28 $
16	Conduite d'égout non montrée aux plans (connexion temporaire)	1 107.79 $
17	Assise drainante pour assise conduite	12 618.78 $
18	**Refusé**	0.00 $
19	Installation de "T" pour services sanitaires	1 530.90 $
20	Pierre nette et géotextile regard RC-7	907.54 $
21	**Refusé**	0.00 $
22	Remplacement de 3 cadres et grilles de puisard	722.50 $
23	Ajustement d'une fondation de béton pour pose d'un lampadaire décoratif	1 553.13 $
	Sous-total	**29 481.63 $**

No directive	**Description / Ordre de changement no 2**	**Coût**
25	Raccordement du TTOG existant au ponceau béton	8 513.29 $
26	Coude supplémentaire aqueduc 250 m secteur PBA	896.58 $
27	Coude supplémentaire aqueduc 150 mm secteur PBA	879.21 $
28	Agrandissement ouverture RC1	495.15 $
29	Réparation ancien service d'aqueduc 239, 3e Rue	2 531.94 $
30	Remplacement borne-fontaine et vannes terrain balle	4 864.84 $
31	Retour d'une longueur de PBA 2100 mm	1 936.28 $
32	Perte de temps – présence d'une base de béton qui oblige la modification du raccordement du PBA	3 336.37 $
33	Puisard pour drainage ruelle intersection 3e Rue	4 075.37 $
34	Réparation service d'aqueduc non raccordé Home	4 682.34 $
36	Modification piste cyclable	1 253.75 $
37	Rehausse cadre de puisard régulier et borne-fontaine	1 506.58 $
38	Travaux de nuit raccordement conduite hôpital	781.86 $
39	Payé au bordereau	0.00 $
40	Nivellement terrain MAMROT	1 607.60 $
41	Raccord aux	1 102.85 $
	Sous-total	**38 464.01 $**

CONSIDÉRANT QUE la variation des quantités au bordereau implique une diminution de 238 746.80 $ avant taxes, les avenants de modification nos 1 et 2 n'entrainent aucun coût supplémentaire au projet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de M. Louis Tremblay, ing. de la firme Génivar, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., à signer l'approbation des ordres de changement nos 1 et 2 concernant les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 67 945.64 $ avant taxes. Le tout sans augmentation au contrat considérant la diminution des quantités au bordereau de (238 746.80 $).

Projet 311-02.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72180203-00004

ADOPTÉE

519-2012-12 **AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 À "CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE" DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MODIFICATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ENTRÉE NORD – PROJET 311-02.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 230-2012-05 accordait le contrat pour les travaux de réfection et de modification des infrastructures de l'entrée nord – Projet 311-02 à l'entrepreneur "Construction J. & R. Savard ltée";

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 6, préparée par M Louis Tremblay, ing. de Génivar et vérifiée par Mme Nancy Bouchard, ing., directrice du Service technique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Louis Tremblay de Génivar, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no 6 à l'entrepreneur "Construction J. & R. Savard ltée" dans le cadre du contrat des travaux de réfection et de modification des infrastructures de l'entrée nord.

Décompte progressif no 6	
Total du contrat	3 507 762.27 $
Avenant de modification	119 491.80 $
Variation des quantités au bordereau	(238 746.80 $)
Prix révisé du contrat	3 388 507.27 $
Montant des travaux exécutés à ce jour	3 352 727.27 $
Montant des demandes antérieures	3 262 181.63 $
Montant de la présente demande	90 545.64 $
Retenue 10 %	9 054.56 $
Libération retenue 5 %	167 636.36 $
Retenue spéciale	(45 550.00 $)
Sous-total	203 577.44 $
T.P.S.	10 178.87 $
T.V.Q.	20 306.85 $
Montant à payer	**234 063.16 $**

Le tout payable à même le fonds général – Projet 311-02.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72180203-00004
Certificat de crédits no. ***238***

ADOPTÉE

520-2012-12 **ADDENDA – ENTENTE INTERMUNICIPALE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a signé une entente avec la Ville de Chapais sur l'élimination des matières résiduelles le 9 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais demande, par la résolution 12-11-213, une modification de l'entente inter municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accepté la proposition d'addenda à l'entente, présentée le 22 octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau autorise l'addenda à l'entente inter municipale Chapais-Chibougamau sur l'élimination des matières résiduelles, à savoir :

- **Article 2 – nouveau paragraphe**

  La Ville de Chapais s'engage à déposer ses matières résiduelles au Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau pour un minimum de 700 tonnes métriques par année.

- **Article 3**

  Matières résiduelles en 2013 : 145 $/tonne métrique.

- **Article 6**

  La présente entente est valable jusqu'au 18 décembre 2016.

- Cet addenda entrera en vigueur le 1er janvier 2013 et que tous les autres articles de l'entente restent en vigueur.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, Mme **Manon Cyr** ou le maire suppléant, M. **Yuma Innot Mush'Ayuma**, le greffier, M. **Mario Asselin** ou la greffière adjointe, Mme **Pascale Vézina**, à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72220202-00051

ADOPTÉE

521-2012-12 **AUTORISER L'AVENANT DE MODIFICATION NO 11 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PAVILLON MULTIFONCTIONNEL DU PARC OBALSKI – RÈGLEMENT 005-2010.**

CONSIDÉRANT QUE certaines directives de chantier ont été nécessaires pour compléter les travaux mécaniques et électriques du projet de construction du pavillon multifonctionnel Obalski Inmet;

No directive	Description / Ordre de changement no 1	Montant accepté
M-17	Recouvrement du conduit de la hotte de cuisine	980.68 $
M-18 Rév. 1	Ajustement M-18	133.67 $
M-19	Valve de contrôle	606.61 $

E-10 Rév. 2	Ajustement E-10 rév. 1	2 927.00 $
E-13	Éclairage de l'entretoit	449.86 $
E-15	Prises électriques section bar	1 069.14 $
E-16	Prises électriques dans local 115	1 063.30 $
E-17	Électrovanne coupe-gaz	3 457.47 $
E-18	Raccordement électrique des casiers	3 581.33 $
A-22	Ajout d'astragales	363.62 $
	Remboursement étude thermographique du bâtiment Avant corrections Après corrections	(2 327.90 $) (2 100.60 $)
	Remboursement frais de nettoyage refoulement égout	(1 697.00 $)
	Sous-total	**8 507.18 $**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., le conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'avenant de modification no 11 de 8 507.18 $ avant taxes, selon les travaux décrits ci-dessus.

Le tout payable à même le règlement numéro 005-2010.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72190110-00010

Certificat de crédits no. ***239***

ADOPTÉE

522-2012-12 **AUTORISER LES AVENANTS DE MODIFICATION NO 2 ET 3 DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER OUEST – PHASE 1 – PROJET 311-14.**

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la réalisation des travaux de construction du développement résidentiel quartier ouest – phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la liste des avenants de modification;

No directive	Description	Coût
OC-2	Modification égout sanitaire rue B et C	946.29 $
OC-3	Ajustement OC-1 travaux de construction fossé temporaire	19 060.72 $
	Sous-total	**20 007.01 $**

CONSIDÉRANT la variation des quantités au bordereau pour un montant de (90 911.13 $);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Sylvain Dussau, ing. de la firme Stavibel, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la signature des avenants de modification no 2 et 3 concernant les travaux décrits ci-

dessus pour un montant de 20 007.01 $ avant taxes. Le tout sans augmentation au contrat considérant la diminution des quantités au bordereau.

Projet 311-14.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72173400-00002

ADOPTÉE

523-2012-12 **AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 À "NISK CONSTRUCTION" DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER OUEST – PHASE 1 – PROJET 311-14**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 274-2012-07 accordait le contrat pour les travaux de construction du développement résidentiel quartier ouest – phase 1 à l'entrepreneur "9130-6381 Québec inc. (Nisk Construction)";

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 3, préparée par M Étienne Létourneau, ing. de Stavibel et vérifiée par Mme Nancy Bouchard, ing., directrice du Service technique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Étienne Létourneau de Stavibel, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no 3 à l'entrepreneur "9130-6381 Québec inc. (Nisk Construction)" dans le cadre du contrat pour les travaux de construction du développement résidentiel quartier ouest – phase 1.

Décompte progressif no 3	
Total du contrat	1 516 922.91 $
Avenant de modification	70 007.01 $
Variation d'items au bordereau	(90 911.13 $)
Prix révisé du contrat	1 433 018.79 $
Montant des travaux exécutés à ce jour	1 101 639.96 $
Retenue 10 %	110 164.00 $
Solde	991 475.96 $
Paiement antérieurs	368 480.19 $
Sous-total	622 995.77 $
T.P.S.	31 149.79 $
T.V.Q.	62 143.83 $
Montant à payer	**716 289.39 $**

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 008-2011 – Projet 311-14.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72173400-00002

Certificat de crédits no. ***240***

ADOPTÉE

524-2012-12 **AUTORISER MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CHANTIER – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER OUEST – PHASE 1 – PROJET 311-14**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de construction du développement résidentiel quartier ouest a été autorisée par la résolution 274-2012-07;

CONSIDÉRANT QU'E une assistance technique entre le concepteur des plans et devis et la firme chargée de la surveillance des travaux est nécessaire pour les modifications apportées lors des travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'offre de Cegertec WorleyParsons au montant de 6 000 $ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Girard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., le conseil autorise le mandat d'assistance technique pour le chantier à la firme Cegertec WorleyParsons pour un montant budgétaire de 6 000 $ avant taxes.

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 008-2011 – Projet 311-14.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72173400-00002

Certificat de crédits no. ***241***

ADOPTÉE

525-2012-12 **AUTORISER L'ORDRE DE CHANGEMENT NO 1 DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DES CELLULES 5 À 8 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE – PROJET 312-28**

CONSIDÉRANT la liste des travaux inclut à l'avenant de modification OC-01;

Description	Coût
Réparation des membranes existantes	2 217.65 $
Modification des conduites et vannes	12 463.78 $
Réduit conduite pluvial	868.80 $
	15 550.23 $

CONSIDÉRANT QUE cette modification aux travaux n'entraîne pas d'augmentation du coût global du contrat en raison des variations de quantité au bordereau pour un montant de (63 530.65 $);

CONSIDÉRANT QU'en raison de la différence de niveau des membranes par rapport aux plans et devis, des travaux correctifs ont été nécessaires pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT QU' une partie du montant de ces travaux correctifs sera réclamée à l'entrepreneur général (Entreprises G.N.P. inc.) de l'exécution des travaux d'aménagement du lieu d'enfouissement technique lors de la libération de la retenue final des travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Serge Faucher, ing. de la firme Dessau, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise la signature de l'avenant de modification OC-01 concernant les travaux décrits ci-dessus pour un montant de 15 550.23 $ avant taxes. Le tout sans augmentation au contrat considérant la diminution des quantités au bordereau de (63 530.66 $).

Projet 312-19

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72220202-00058

ADOPTÉE

526-2012-12 **AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 À "LES ÉQUIPEMENTS JVC INC." DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE FERMETURE DES CELLULES 1 ET 3 ET AMÉNAGEMENT DES CELLULES 5 À 8 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (L.E.T.) – PROJETS 312-19 ET 312-28**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 390-2012-09 accordait le contrat pour les travaux de fermeture des cellules 1 et 3 et aménagement des cellules 5 à 8 du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 2, préparée par M. Serge Faucher, ing. de la firme Dessau et vérifiée par Mme Nancy Bouchard, ing., directrice du Service technique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Serge Faucher de la firme Dessau, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no 2 à l'entrepreneur "Les Équipements JVC inc." dans le cadre du contrat de fermeture des cellules 1 et 3 et aménagement des cellules 5 à 8 du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.).

Décompte progressif no 2	
Total du contrat	1 000 586.40 $
Variation d'items au bordereau	- 63 530.65 $
Avenants de modification	15 779.68 $
Prix révisé du contrat	952 835.43 $
Montant de la présente demande	932 706.98 $
Moins décompte antérieur	-133 029.93 $
Sous-total	799 677.05 $
Moins la retenue de 10 %	79 967.70 $
Sous-total	719 709.34 $
T.P.S.	35 985.47 $
T.V.Q.	71 791.01 $
Montant à payer	**827 485.82 $**

Le tout réparti comme suit :

- Un montant de 105 587.59 $ avant taxes sera payable à même le fonds général – Projet 312-19

  Et

- un montant de 614 121.75 $ avant taxes sera payable à même le fonds général – Projet 312-28.

Il est de plus résolu d'émettre un chèque conjoint au nom de Les équipements J.V.C. inc. et Texcel Géosol inc. au montant de 322 141.88 $ taxes incluses.

Projets 312-19 et 312-28.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72220202-00058

Certificat de crédits no. ***242***

ADOPTÉE

527-2012-12 **AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 À "FILTRUM INC." DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS DU SURPRESSEUR DUFRESNE – PROJET 311-01.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 489-2011-11 accordait le contrat pour la réfection des équipements du surpresseur Dufresne – Projet 311-01 à la compagnie "Filtrum inc.";

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement no 2, préparée par M. Louis-Charles Désy, ing. de BPR et vérifiée par Mme Nancy Bouchard, ing., directrice du Service technique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Louis-Charles Désy de BPR, le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no 2 à la compagnie "Filtrum inc." dans le cadre du contrat pour la réfection des équipements du surpresseur Dufresne.

Décompte progressif no 2	
Total du contrat	461 300.00 $
Avenant de modification	80 435.00 $
Prix révisé du contrat	541 735.00 $
Montant de la présente demande	457 039.75 $
Retenue 10 %	45 703.98 $
Moins décomptes antérieur	184 657.50 $
Sous-total	226 678.27 $
T.P.S.	11 333.91 $
T.V.Q.	22 611.16 $
Montant à payer	**260 623.34 $**

Le tout payable à même le fonds général – Projet 311-01.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72190116-00004

Certificat de crédits no. ***243***

ADOPTÉE

528-2012-12 **ACCORDER LE MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS TEL QUE CONSTRUIT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE À SNC-LAVALIN – PROJET 310-08.**

CONSIDÉRANT QUE le manuel d'entretien devrait inclure les plans complets incluant les directives de changement afin d'avoir une bonne gestion des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités budgétaires dans le règlement d'emprunt no 002-2010-01;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme SNC-Lavalin au montant de 21 400 $ avant taxes

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing., le conseil accorde le mandat de préparation des plans et devis tel que construit de l'usine de traitement d'eau potable à la firme SNC-Lavalin pour un montant de 21 400 $ avant taxes.

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 002-2010-01 – Projet 310-08.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE)

Certificat de crédits no. ***244***

ADOPTÉE

529-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-008-2012 – 410-416, 5E RUE.**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge avant du bâtiment principal qui est de 4,51 mètres au lieu de 8 mètres, la première marge latérale du bâtiment principal qui est de 3,97 mètres au lieu de 4 mètres et le total des marges latérales qui est de 9,26 au lieu de 10 mètres, le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment (façade) ne respecte pas l'alignement des autres résidences;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant est jugée majeure;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis pour la remise arrière n'a été retracé dans nos dossiers;

CONSIDÉRANT la marge arrière dérogatoire de la remise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une ***recommandation négative*** aux membres du CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-008-2012, situé au 410-416, 5e Rue à Chibougamau, lot 3 867 126 du cadastre officiel du Québec.

DE PLUS le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME est conscient qu'il ne peut faire de recommandation en l'absence de permis de construction pour le garage, mais recommande qu'une note soit inscrite à ce dossier pour que lors de l'émission d'un permis pour le garage, ce dernier soit émis en fonction des normes alors en vigueur.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00507*.

ADOPTÉE

530-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-009-2012 - 407-413 6E RUE**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge avant du bâtiment principal qui est de 4,39 mètres au lieu de 8 mètres et la marge arrière du bâtiment principal qui est de

5,54 mètres au lieu de 10 mètres, le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE les marges avant et arrière sont jugées majeures;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis pour la remise dérogatoire n'a été retracé dans nos dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une recommandation négative au CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-009-2012, situé au 407-413, 6e Rue à Chibougamau, lot 3 867 125 du cadastre officiel du Québec, canton McKenzie.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00508.*

ADOPTÉE

531-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-010-2012 - 713, 6E RUE OUEST**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,93 mètre au lieu de 2 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne semble pas causer de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une recommandation favorable au CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-010-2012, situé au 713, 6e Rue Ouest à Chibougamau, lot 3 866 836 du canton McKenzie de façon à ramener la marge latérale du bâtiment principal à 1,93 m au lieu de 2 mètres, le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00509.*

ADOPTÉE

532-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-011-2012 – 74, CHEMIN DU LAC-AUX-DORÉS**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge avant du bâtiment qui est de 5,3 mètres au lieu de 8 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne pas le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun bâtiment principal sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la seconde remise a été construite sans permis;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée majeure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Réjean Girard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une recommandation négative au CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-011-2012, situé au 74, Chemin du Lac-aux-Dorés à Chibougamau, lot 4 510 854 du canton Obalski.

DE PLUS le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME recommande qu'une note soit inscrite à ce dossier pour que lors de l'émission d'un permis, ce dernier soit émis en fonction des normes alors en vigueur.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00510*

ADOPTÉE

533-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-012-2012 – 2054, RUE LAROSE**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,92 mètre au lieu de 2 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne semble pas causer de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une recommandation favorable au CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-012-2012, situé 2054, rue Larose à Chibougamau, lot 4 510 990 du cadastre officiel du Québec, canton McKenzie, de façon à ramener la marge latérale du bâtiment principal à 1,92 mètre au lieu de 2 mètres le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

EN RAISON de l'empiètement d'une remise sur les terrains de la Couronne, les membres du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME demande à ce qu'une note soit inscrite au dossier et une lettre transmise au (x) propriétaire (s) pour l'aviser de la situation.

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00511*

ADOPTÉE

534-2012-12 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CCU-013-2012 – 352, CHRISTOPHE COLOMB**

La présente demande de dérogation mineure concerne la marge avant du bâtiment principal qui est de 3,71 mètres au lieu de 4 mètres, et de la marge latérale de 1,83 mètre au lieu de 2 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

CONSIDÉRANT QUE les dérogations sont jugées mineures par les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations ne semblent pas causer de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ne peuvent faire de recommandation que sur les éléments dérogatoires d'un bâtiment n'ayant pas fait l'objet de l'émission d'un permis;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le *13 novembre 2012* pour traiter ce dossier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME fasse une recommandation favorable au CONSEIL MUNICIPAL quant à la présente demande de dérogation mineure CCU-012-2012, situé 352, rue Christophe Colomb à Chibougamau, lot 4 511 011 du canton McKenzie de façon à ramener la marge avant du bâtiment principal à 3,71 mètres au lieu de 4 mètres et la marge latérale à 1,83 mètre au lieu de 2 mètres; le tout conformément au règlement de zonage 005-2002 de la VILLE DE CHIBOUGAMAU.

EN ce qui concerne la remise à l'arrière du bâtiment principal, les membres du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ne peuvent émettre de recommandation (absence de permis), mais demande à ce qu'une lettre soit transmise au (x) propriétaire (s).

Dossier administratif (URBANISME) numéro *73130100-00512*

ADOPTÉE

535-2012-12 **PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU AU PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE – VOLET PRIVÉ**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 20 mars 2012, (cinq cent) 500 nouvelles unités de logements locatifs privés à être réalisées dans le cadre du programme Logement abordable Québec-Volet privé (programmation 2012-2013) et que la Société d'habitation du Québec souhaite connaître l'intérêt des municipalités à participer à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chibougamau a besoin de nouveaux logements locatifs pour répondre à la demande sur son territoire et qu'elle désire se doter d'un programme municipal à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chibougamau est d'accord pour verser au propriétaire l'aide financière totale, dont 85% sera remboursée par la Société d'habitation du Québec et 15 % assumée par la ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chibougamau entend développer dès 2013, un secteur strictement pour de la construction multifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de vacance de logement locatif est presque nul (0,93%), selon les données recueillis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de stimuler ce type de construction et que la participation de la ville constitue un incitatif majeur;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal manifeste son souhait de participer au programme Logement abordable Québec – Volet privé et sollicite la Société d'habitation du Québec pour l'obtention de 18 unités et les budgets afférents.

Dossier administratif (URBANISME)

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (PUBLIC) SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (JOURNALISTE).

Aucune

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

1. SERGE DROLET, CONSEILLER

- Il demande si l'avis de bouillir est levée. M. Blackburn explique que la situation devrait revenir à la normale d'ici les prochains jours
- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

2. RENÉ BOUCHARD, CONSEILLER

- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.
- Il se questionne tant qu'a l'absence de musique sur la 3e rue. M. Blackburn en a parlé avec le Service technique et la situation sera corrigé dans les plus brefs délais.

3. ANDRÉ NAUD, CONSEILLER

- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

4. RÉJEAN GIRARD, CONSEILLER

- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

5. JERRY POIRIER, CONSEILLER

- Il invite les gens à profiter de l'anneau de glace face à l'hôtel de ville.
- Il mentionne que le Pavillon multifonctionnel Obalski (Mont-Chalco) devrait ouvrir le 22 décembre prochain, mais il n'y a aucune confirmation à cet effet. Il suggère de vérifier sur le site internet pour connaître les dates d'ouverture.
- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

6. YUMA INNOT MUSH'AYUMA, CONSEILLER

- Il remercie la population
- Il souhaite de joyeuses fêtes à tous et demande aux gens de penser aux plus démunies, plus particulièrement en cette période des fêtes.

7. MANON CYR, MAIRESSE

- Elle mentionne qu'il y a eu une rencontre avec Jean St-Gelais, secrétaire général et greffier du ministère du Conseil exécutif, dans le but d'expliquer la présentation de la position jamésienne sur le dossier Stratéco. Elle était accompagnée de M. Gérald Lemoyne du conseil régional des élus de la Baie-James (CREBJ) et de M. Régis Simard de la table jamésienne de concertation minière (TJCM).
- Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous.

536-2012-12 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Yuma Innot Mush'Ayuma
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée soit levée à *20 h 41*.

ADOPTÉE

MANON CYR, MAIRESSE **MARIO ASSELIN**, greffier